



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle d'évaluation  
des apprentissages – Modalités  
d'application de l'incomplet**

**du Collège de Bois-de-Boulogne**

Avril 2020



Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2020

Monsieur Guy Dumais  
Directeur général  
Collège de Bois-de-Boulogne  
10555, avenue de Bois-de-Boulogne  
Montréal (Québec) H4N 1L4

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages,  
dispositions concernant l'*incomplet***

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 29 avril 2020, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les modalités d'application de l'*incomplet* de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège de Bois-de-Boulogne adoptées par son conseil d'administration le 19 mars 2019. Cet examen a été réalisé conformément au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA.

Le Collège de Bois-de-Boulogne a apporté des précisions aux articles 6.4 et 6.5 de sa PIEA. La Commission note que l'*incomplet* y est bien défini et que le champ d'application, les conditions et le processus d'attribution sont présentés dans la politique. Elle note également que le Collège a ajouté, dans sa politique, que la mention *incomplet* ne peut être attribuée qu'après la date limite d'abandon d'un cours, sans toutefois préciser qu'il s'agit de la date limite déterminée par le ministre pour abandonner un cours sans recevoir la mention *échec* au bulletin. La Commission estime que ces dispositions sont conformes aux exigences du RREC. Cependant, la Commission **suggère** au Collège de spécifier, dans sa politique, que l'*incomplet* ne donne pas droit aux unités attachées au cours.

Dans son rapport d'évaluation du 15 mars 2017, la Commission avait jugé la PIEA du Collège ***partiellement satisfaisante***. Elle maintient ce jugement compte tenu des avis formulés antérieurement.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M<sup>me</sup> Pascale Sirard, directrice des études